

19 juin 1998, Québec

Conférence de presse pour le bilan de la session parlementaire

M. Bouchard: Bonjour. Jean-Pierre, tout à l'heure, va vous exposer les détails, je dirais, des éléments législatifs de la dernière session. Je vais y faire référence moi aussi, mais en les mettant dans le contexte plus large de l'action gouvernementale de cette année. L'économie, d'abord. Le gouvernement a investi l'essentiel de son énergie sur sa priorité: l'économie et l'emploi. Nous avons ainsi poursuivi, depuis janvier, l'action de relance économique du Québec que nous avons lancée il y a deux ans lors du Sommet de Montréal sur l'économie et l'emploi. Avec pour résultat que l'économie québécoise connaît cette année des performances qu'on n'avait pas vues depuis une dizaine d'années.

En termes d'emploi, le chômage continue sa lente descente engagée depuis 18 mois, et nous avons créé environ 100 000 emplois depuis le sommet économique. Le nombre de prestataires de la sécurité du revenu continue de baisser; on compte près de 80 000 prestataires de moins cette année que l'an dernier à la même date. Je suis particulièrement heureux de constater que le chômage chez les jeunes, qui est beaucoup trop élevé, a néanmoins baissé de 1,8 % au cours de la dernière année. Il chute donc plus rapidement que pour la population active, ce qui est bon signe. Et la fréquentation scolaire des jeunes augmente, ce qui est également prometteur. Pour ceux qui aiment juger ces performances en termes de comparaison avec le Canada, notons simplement que lors du dernier mandat libéral, il s'est créé au Québec 0 % des emplois créés au Canada. Et, depuis le Sommet de Montréal, nous en avons créé 18 %.

En termes d'investissements, sous le dernier mandat libéral, l'investissement a chuté au Québec quatre fois plus rapidement qu'au Canada, alors que, grâce à nos efforts, cette année, l'investissement croît plus vite au Québec qu'au Canada. Pour y arriver, nous avons mis en œuvre, cette session, un grand nombre d'actions, notamment dans le budget et dans la stratégie économique, objectif emploi, déposée en mars par le ministre de l'Économie et des Finances, et dans les lois habilitantes adoptées par la suite. Avec la création de la super SGF, nous dotons le Québec d'un outil majeur pour susciter le partenariat avec des investisseurs étrangers. Nous avons également mis sur pied la nouvelle société Investissement-Québec dont un des objectifs est de doubler l'investissement américain au Québec d'ici deux ans. Nous avons également complété le réseau des sociétés Innovatech en créant une société pour les Régions ressources.

La réduction à compter de l'an prochain des taxes sur la masse salariale des petites entreprises, les incitatifs fiscaux consentis en recherche et développement et, en particulier ce mois-ci, dans le multimédia, sont d'autres outils que nous mettons à la disposition des entrepreneurs québécois pour l'emploi. La mission que j'ai dirigée aux États-Unis avec une cinquantaine de leaders québécois a été une occasion d'attraction d'investissements et illustre la poursuite de l'action économique internationale du gouvernement, comme d'ailleurs la mission de M. Guy Chevrette en Russie avec une cinquantaine d'entreprises. La progression remarquable de nos exportations est maintenant un facteur important d'enrichissement et de création d'emplois pour le Québec.

Au plan de l'économie locale, depuis janvier, nous avons fait des pas importants dans

l'établissement des centres locaux d'emploi et les centres locaux de développement qui permettront de mobiliser toutes les énergies locales au service de l'emploi. Nous avons poursuivi l'implantation des carrefours jeunesse-emploi dont nous avons étendu le mandat et nous avons déposé un Plan d'action jeunesse visant à mieux répondre aux besoins des jeunes Québécois, tant pour leur formation, leur recherche d'emploi et leur bien-être. L'adoption de la réforme de l'aide sociale qui crée les parcours individualisés à la formation, l'insertion et l'emploi est une illustration supplémentaire de notre souci de rendre plus facile et plus payant l'accès à l'emploi.

Et pendant la session, le Fonds de lutte contre la pauvreté par l'insertion à l'emploi a remis son premier rapport qui démontre son succès dans le développement d'initiatives créatrices d'emplois pour les plus démunis de notre société. J'ai également présidé le Sommet agroalimentaire tenu à Saint-Hyacinthe, j'ai également présidé le Sommet de la lecture et du livre à Québec. Avec le comité du suivi du Sommet, celui de Montréal, qui s'est réuni la semaine dernière, nous intensifions nos efforts d'arrimage pour la formation professionnelle et technique dans les secteurs où il y a une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Bref, je pense que sur toute la question de la filière de l'emploi comme de l'organisation de nos outils nationaux, régionaux et locaux, la cohérence des réformes gouvernementales est en train d'apparaître clairement et de donner des fruits.

C'est vrai également dans le domaine de l'éducation où nous avons procédé à la mise en place des commissions scolaires linguistiques et à la réduction du nombre de commissions scolaires. La réforme des curriculums vers les matières de base est en train de prendre forme et nous poursuivons la revalorisation de la formation des métiers. Nous procédons à l'extension du programme des services de garde le plus complet et le plus généreux en Amérique du Nord avec l'arrivée, en septembre, des garderies à 5 \$ pour les enfants de trois ans et de la garde scolaire à 5 \$. C'est un effort social majeur qui vise, à la fois, à aider les jeunes couples à concilier le travail et la famille, à prodiguer une meilleure socialisation des enfants de milieux défavorisés, ce qui leur donnera, bien sûr, une meilleure chance de succès pendant toute leur vie. C'est une mesure, finalement, d'aide à l'égalité des chances pour les enfants et pour les jeunes couples. Globalement, dès cette année, l'effet combiné de la politique familiale, de la réforme fiscale et des autres mesures adoptées par le gouvernement du Parti québécois pour lutter contre la pauvreté permet d'augmenter le revenu de 20 % de l'ensemble des familles de travailleurs au Québec, c'est-à-dire celles qui en ont le plus besoin. Il s'agit d'une augmentation des revenus de 2 % à 9 % et, s'ils ont un enfant de trois ou quatre ans à la garderie, l'augmentation passe à 6 % à 10 %.

Les finances publiques. Dans l'ensemble, les prévisions des économistes pour l'économie québécoise pour l'année qui vient sont excellentes. Et parmi les raisons de cette embellie, il faut compter, bien sûr, les succès de notre combat pour éliminer le déficit budgétaire qui était en train, comme on le sait, d'étouffer économiquement le Québec lorsque nous sommes arrivés au pouvoir. Cette année, pour la première fois en 20 ans, le Québec n'a plus besoin d'emprunter pour payer l'épicerie. Dans neuf mois, le 1er avril prochain, les Québécoises et les Québécois sortiront une fois pour toutes de la spirale de l'endettement. Vous avez noté que nous avons redonné au Québec la crédibilité financière que d'autres avant nous avaient fragilisée. Et nous avons mis un terme au dernier doute qui pouvait subsister en acceptant les recommandations du Vérificateur général sur le mode de calcul des finances publiques du Québec en intégrant dans les comptes publics une assiette plus

large que tout ce qui se fait ailleurs au Canada. Nous avons beaucoup fait pour répartir l'effort considérable de redressement des finances sur l'ensemble des Québécois. Depuis janvier, le dernier gros morceau de cet effort a été réalisé dans le secteur municipal. Et vous aurez remarqué que, là comme ailleurs, nous avons réussi à trouver des solutions négociées, sans déchirer le tissu social, mais en dégagant des économies structurelles qui profiteront aux Québécois pour des décennies à venir. Je tiens à saluer, à cet égard, la collaboration remarquable des élus municipaux et des responsables syndicaux dans une opération délicate, mais salubre. À la fin de cet exercice de réduction de la masse salariale des employés et des Québécois, j'aimerais signaler une chose aux électeurs, une seule catégorie de salariés de l'État a subi une baisse de salaire de 6 %. Depuis un an au Québec, les députés, les ministres et le premier ministre ont un salaire réduit de 6 %. Bien sûr, il n'est pas question de se voter de hausse salariale. Grâce à nos efforts, une marge de manœuvre financière a commencé à se dégager ces derniers mois. Et pour la première fois, nous avons pu réinvestir dans le secteur de la santé pas de l'argent à crédit, pas de l'argent emprunté, mais de l'argent gagné par nos efforts. Et il nous fait doublement plaisir de réinvestir cet argent dans les services de santé où des ajustements sont nécessaires.

De la même façon, nous avons été satisfaits de négocier avec les médecins du Québec des aménagements qui augmentent la disponibilité des services médicaux, sans pour l'instant aborder la question des salaires. Je pense que ces éléments donnent une bonne indication de ce qui constituera pour nous une priorité dans la négociation qui s'engage dans le secteur public, la qualité des services aux citoyens, aux patients, aux élèves. Au plan politique, la saison qui se termine a été assez bonne, je pense, pour les droits du Québec. L'unanimité dont a fait preuve l'Assemblée nationale dans l'affaire du renvoi fédéral en Cour suprême a permis de renforcer la solidarité des Québécois contre les visées fédérales de négation de notre droit de choisir notre avenir. Le plan B a pris du plomb dans l'aile. Du côté du plan A, trois événements sont venus démontrer l'absence de réelle volonté fédérale de réforme.

D'abord, il y a le programme fédéral des bourses du millénaire qui constitue une ingérence directe dans nos affaires et un détournement de budget qui devrait servir à nos étudiants et à l'enseignement postsecondaire. Ce programme est une preuve que le gouvernement fédéral se moque de la déclaration de Calgary et de ses incantations sur le caractère unique du Québec. La stratégie canadienne de la déclaration de Calgary a connu son coup de grâce au Québec lorsque le chef du Parti libéral, M. Jean Charest, a démontré qu'il avait honte de la déclaration en refusant d'en prendre la défense sur les tribunes publiques ou devant les élus de l'Assemblée nationale. Et quand les témoins experts sont venus démontrer que l'adoption de cette déclaration ferait reculer le Québec, qu'elle pourrait même mettre en péril la Charte québécoise de la langue française, on a compris que le plan A et le plan B se confondaient pour faire reculer le Québec. Et finalement, pas plus tard qu'hier, à Toronto, l'impossibilité de la réforme du Canada s'est encore illustrée lorsque le gouvernement fédéral a refusé de répondre aux revendications du Québec et de la majorité des provinces sur le droit de retrait avec compensation dans les programmes sociaux. Ce refus reflétait sur le terrain social la désinvolture avec laquelle le premier ministre Jean Chrétien a traité les ministres des Finances des provinces au début de la semaine, comme la désinvolture avec laquelle le ministre fédéral de la Santé traite ses homologues des provinces depuis quelques mois. En terminant, je voudrais juste réaffirmer la fierté que j'éprouve et que j'ai éprouvée, en particulier lorsque j'ai vu à l'œuvre la grande solidarité des Québécois en janvier dernier à l'occasion de la crise du grand verglas. Merci.

M. Jolivet: Il me fait maintenant plaisir de soumettre à votre attention le bilan législatif de notre gouvernement pour la session du printemps 1998. Sans faire une nomenclature exhaustive de la liste des 48 projets de loi, nomenclature que vous allez retrouver en annexe, je vais me permettre de souligner les principaux projets de loi adoptés ou en voie de l'être depuis la reprise des travaux le 10 mars dernier.

Au cours des dernières semaines, nous avons franchi les étapes additionnelles dans l'atteinte des grands objectifs de relance de l'économie et de l'emploi et de rétablissement des finances publiques qui méritent d'être mentionnées. Ainsi, le gouvernement a rapidement donné suite au Discours du budget d'avril dernier et a soumis pour adoption par l'Assemblée nationale plusieurs projets de loi à caractère économique ou financier. On va penser d'abord au projet de loi n 431, Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec, aux projets de loi nos 434, 435, 436 et 437 qui portent sur les sociétés Innovatech du Grand Montréal, des Régions ressources, de Québec et Chaudière-Appalaches et du Sud du Québec, ou encore du projet de loi n 442, Loi sur le regroupement de certaines sociétés d'État. Ces projets de loi sont le fruit d'une action gouvernementale visant à consolider les leviers de développement économique à la disposition des Québécois et des Québécoises.

Dans la poursuite de la démarche gouvernementale d'assainissement des finances publiques, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi n 414, Loi concernant la négociation d'entente relative à la réduction des coûts de la main-d'œuvre dans le secteur municipal. Le secteur de la santé a été marqué par l'adoption d'importantes pièces législatives. Au cœur de celles-ci, le dernier, le projet de loi n 444, Loi sur le tabac, qui constitue un élément charnière dans la lutte au tabagisme. Cette législation exprime clairement la volonté du gouvernement du Québec d'investir dans la qualité de vie de ses concitoyens et de ses concitoyennes et de lutter plus efficacement contre plusieurs problèmes majeurs de santé.

Toujours dans le secteur de la santé, le projet de loi n 438, Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance, dote le Québec de sa propre agence d'approvisionnement en sang et en produits sanguins en plus d'instituer un comité responsable de la surveillance des risques liés à la transfusion. Je me permets aussi de souligner l'adoption du projet de loi n 439, Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec qui s'inscrit dans la continuité de la réorganisation du réseau de santé.

Afin de mettre en œuvre la réforme de la sécurité du revenu découlant du livre vert de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et des consultations subséquentes, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi n 186 la nuit dernière, Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale. Ce projet de loi vient compléter le vaste redéploiement des services d'emploi et de soutien au revenu, en mettant l'accent sur les mesures actives qui favorisent l'accès à l'emploi, tout en préservant la solidarité sociale pour les personnes ayant besoin de protection.

L'adoption du projet de loi n 463, Loi sur la Grande Bibliothèque du Québec, concrétise un engagement important du gouvernement. Elle permettra, notamment, de mettre en valeur le patrimoine documentaire québécois et de doter le Québec et Montréal d'un outil majeur au plan culturel et éducatif.

Je tiens, par ailleurs, à souligner la présentation de deux importants projets de loi. D'abord, le projet de loi n 450, Loi modifiant la Loi électorale, la Loi sur la consultation populaire et d'autres dispositions législatives qui réhabilitera les lois électorales québécoises suite au jugement de la Cour suprême dans l'affaire Libman en plus de modifier certaines dispositions relatives notamment à l'identification de l'électeur et à l'inscription sur la liste électorale permanente des nouveaux électeurs et qui continuera ses travaux en commission parlementaire au mois d'août.

Le projet de loi n 451, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et d'autres dispositions législatives qui fera l'objet de consultations à l'automne et qui se traduira par une vie privée mieux respectée et un gouvernement plus transparent.

Enfin, je ne pourrais passer sous silence le projet de loi n 428, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale que j'ai eu l'honneur de piloter. Alors que les travailleurs de l'État et bon nombre de travailleurs du secteur privé avaient depuis longtemps accès à une forme de protection juridique pour les actes posés dans le cadre de leur fonction, les députés de l'Assemblée nationale, eux, ne disposaient d'aucune protection de ce genre. Ce projet de loi émanant du Bureau de l'Assemblée nationale accorde ainsi aux parlementaires une protection juridique minimale contre des poursuites civiles, pénales ou criminelles découlant d'actes posés de bonne foi dans l'exercice de leur travail de député. Cette pièce législative assure dorénavant à mes collègues un traitement comparable à celui de milliers de travailleurs du secteur public et privé.

Ce tour d'horizon des principales législations présentées ou adoptées est loin d'être exhaustif. Je vous invite donc à prendre connaissance de la liste complète des projets de loi adoptés ou restés en feuilleton que vous trouverez en annexe. J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour souligner l'important travail accompli par les commissions parlementaires. En effet, je ne pourrai passer sous silence l'étude en commission parlementaire de la déclaration de Calgary. Je tiens, à cet effet, à souligner le travail considérable accompli par les députés ministériels qui ont participé pleinement à cet exercice démocratique. Par leurs interventions et leurs échanges avec les experts entendus par la commission, ils auront permis d'exposer, pour les Québécois et les Québécoises, l'ampleur des enjeux et d'analyser la portée de cette déclaration en regard des compétences de l'Assemblée nationale et du gouvernement du Québec et des revendications historiques du Québec.

En mars dernier, l'Assemblée a choisi de reconduire le nouvel horaire de travail qui abolit les débats nocturnes et les séances aux petites heures du matin. Au cours de l'été, les discussions se poursuivront entre les formations politiques et la présidence pour mettre en œuvre une véritable réforme parlementaire qui modifiera non seulement les horaires de la Chambre de façon permanente mais qui revalorisera aussi la fonction de député. En somme, que ce soit dans le secteur des finances publiques, de la santé ou de l'emploi, cette session parlementaire aura permis au gouvernement de finaliser plusieurs des grandes réformes entreprises au cours des dernières années. Les parlementaires et le gouvernement peuvent en être fiers. Je vous remercie.

Le Modérateur: Bon, Normand, tantôt, tu avais une question? M. Girard (Normand): Non, c'était pendant l'autre conférence de presse.

M. Bouchard: Il ne faut pas mêler les conférences de presse, hein.

Une voix: Vous avez reconnu que, finalement, c'est vous qui aviez recommandé le choix de National à Hydro-Québec. Est-ce que vous considérez que, à tout le moins, il y a, dans ce cas-là précis, apparence de favoritisme et est-ce qu'il est arrivé, dans l'exercice de vos fonctions, d'autres cas où vous êtes intervenu personnellement pour recommander le choix de contrat à d'autres firmes?

M. Bouchard: En toute honnêteté, je ne me mêle pas des affaires de contrat. Dans le dossier de Churchill Falls, ce qui est arrivé — je le répète parce que c'est comme ça que c'est arrivé — nous avons consacré beaucoup de temps, beaucoup d'efforts, beaucoup d'énergie et d'imagination pour essayer de régler ce vieux contentieux-là puis de le transformer en avantage, c'est-à-dire sous forme d'un grand projet qui créerait 60 000 emplois, qui permettrait d'investir 10 000 000 000 \$ à 11 000 000 000 \$ et qui se trouverait aussi, par l'effet de son règlement, à sécuriser politiquement — parce que juridiquement c'était fait — un contrat très lucratif et très avantageux pour Hydro-Québec. Alors, tout a été consacré à cela. Et à la fin, au cours d'une des multiples réunions qu'on a eues, où il s'est agi de dire: Bien, il faudrait bien que ce dossier-là soit expliqué correctement, il faudrait bien que les aspects environnementaux ou que les questions autochtones qui sont en jeu dans tout cela, que l'explication environnementale du projet soit faite correctement.

Et là, il a été question: Bon, comment on le fait correctement? Et c'est vrai que sans penser plus loin que mon nez, j'ai dit: Bien, il y a la firme nationale, puis il y a Luc Lavoie qui sont très bons. C'est vrai, je l'ai dit, je l'ai reconnu, et Hydro, par la suite, a engagé la firme; c'est ça qui est arrivé. Je pense que les Québécois savent que ce gouvernement que je dirige est un gouvernement qui gère avec beaucoup de rigueur les fonds publics, qui met un acharnement, même, à limiter les dépenses dans toutes la mesure du possible, et qui, même s'agissant d'Hydro, est intervenu par des nominations importantes à la tête d'Hydro pour essayer de resserrer la gestion d'Hydro. Et les résultats sont là, on l'a vu, Hydro, ça ne met pas en cause la qualité des gens qui étaient là avant, mais disons que de nouveaux modes de gestion, à l'occasion de l'arrivée de nouvelles personnes, ont permis de gérer Hydro de façon plus rigoureuse. Il y avait des éléments somptuaires, parfois, dans les dépenses d'Hydro qui sont disparus du paysage politique depuis quelque temps, et je pense que les gens reconnaissent qu'on a fait ça. Moi, ce que je déplore dans le dossier, bien je déplore que ce soit arrivé, c'est évident, je suis capable de faire mes propres examens de conscience — d'ailleurs je l'ai fait publiquement. Mais ce que je déplore, c'est l'utilisation terriblement démagogique que l'opposition a fait avec ça. Et moi, je dois dire que le niveau de langage auquel j'ai assisté, ce que j'ai vu depuis quelques jours à l'Assemblée nationale a dépassé les bornes. Pour moi, ça a dépassé les bornes.

J'ai été à la Chambre des communes pendant plusieurs années, j'ai été à la Chambre des communes, même, comme chef de l'opposition officielle, dans un combat — on peut le dire — féroce que j'ai livré au premier ministre du Canada à tous les jours, avec des attaques très dures, je n'ai pas ménagé personne, mais jamais, jamais, je ne suis allé en bas de la ceinture, jamais, à la chambre de commerce à Ottawa, je n'ai mis en doute l'intégrité du premier

ministre, jamais je n'ai mis en doute sa parole. Je me suis battu de façon directe, loyale, en respectant les gens. Et j'ai constaté, comme tout le monde, qu'à son arrivée, le nouveau chef du Parti libéral du Québec a dit qu'il ne s'attaquerait pas à des attaques personnelles, qu'il fallait rehausser le niveau des échanges politiques. Ce que je constate, c'est que, depuis son arrivée, ça a empiré et ça a atteint les bas-fonds cette semaine à l'Assemblée nationale. Et j'ajouterais...

M. Houle (Robert): Il n'y a pas là un cas patent d'apparence de favoritisme?

M. Bouchard: Bien écoutez, je vous laisse juger de la chose vous-même et je laisse la population juger. C'est qu'il fallait choisir une firme, d'abord, sans soumission. On ne pouvait pas le faire avec soumission parce qu'on était dans les moments déterminants de la fin d'une négociation qui devait conserver la discrétion. Donc, il fallait que ça se fasse sans soumission. Il fallait donc qu'une firme soit choisie, qui soit une bonne firme qui soit choisie. Je pense qu'il y a beaucoup de bonnes firmes, mais moi, je ne suis pas très versé dans la nomenclature des firmes et je connais Luc Lavoie, qui est un bon communicateur, puis je sais qu'elle est une bonne firme et ça s'est passé dans deux minutes à travers une vie de premier ministre qui est une vie de fou, chargée, où chaque instant ne doit pas être un instant d'oubli. Mais ça a été un moment où... si c'était à refaire, bien sûr, je laisserais Hydro choisir elle-même la firme. Il y a fort à parier, d'ailleurs, qu'elle aurait choisi National parce qu'ils ont toujours travaillé avec National. Ce qu'il faut maintenant souhaiter — moi, je le souhaite, en tout cas — c'est que les attaques basses du Parti libéral ne mettent pas en cause le projet qui est en cours. Il ne faudrait pas, tout de même, qu'on perde 60000 emplois puis la chance de régler ce dossier-là, un dossier de génération, parce qu'un parti d'opposition en mal de critiques de nos politiques et animé par une fièvre préélectorale ait décidé de faire flèche de tout bois. C'est ce que je souhaite.

M. Kalb (Richard): Alors, vous êtes dépassé par...

M. Bouchard: Bien, vous pouvez l'écrire si vous voulez. C'est vous qui le dites. Vous écrivez ce que vous voulez.

M. Kalb (Richard): C'est vous qui dites que...

M. Bouchard: Vous écrivez ce que vous voulez, monsieur. Écrivez ce que vous voulez. Moi, j'ai dit ce que j'ai dit, un point c'est tout.

Le Modérateur: Paul Larocque.

M. Larocque (Paul): M. le premier ministre, est-ce que vous considérez que Pierre Paradis, justement, a frappé en bas de la ceinture ce matin? Puis qu'est-ce que vous lui répondez? Parce qu'il remet en cause votre intégrité.

M. Bouchard:] Je ne lui répondrai pas en bas de la ceinture. Je réponds ce que je viens de dire.

M. Girard (Normand): Mais entre les deux yeux, c'est bon.
Des voix: Ha, ha, ha!

M. Bouchard: En tout cas, je pense que ce que je viens de dire, c'est entre les deux yeux.

Le Modérateur: Rhéal Séguin.

M. Séguin (Rhéal): M. Bouchard, vous avez parlé, tantôt, que le gouvernement est sur le point d'éliminer le déficit dans le prochain budget. Est-ce que vous songez à faire ce que vous avez fait lorsque vous êtes arrivé au pouvoir, c'est-à-dire en appeler à un consensus, un Sommet économique pour définir ce que vous allez faire avec les surplus, comment dépenser les surplus? Est-ce que vous songez à faire ça dès cet automne?

M. Bouchard: Je ne me suis pas arrêté à l'idée qu'il fallait faire un sommet sur les surplus. Je n'écarte rien, je ne décide rien parce qu'on vient de traverser, depuis plusieurs mois, une période d'hyperactivité où on a peu de temps à accorder à la réflexion politique. Je compte accorder du temps de réflexion, ce temps de réflexion à ces questions durant l'été. Autrement dit, je vais me livrer à une réflexion estivale sur ce genre de préoccupations, sur tout ce qui peut faire l'objet de ce genre de réflexions au moment de reprendre une année politique qui sera chargée.

M. Séguin (Rhéal): Est-ce que ça implique également une meilleure définition du partenariat académique que vous songez à obtenir avec le reste du Canada?

M. Bouchard: Ça fait partie de la réflexion, oui. Tout fera partie de la réflexion. Et j'entends par là, en particulier, un remaniement ou pas. Je sais que la rumeur circule depuis plusieurs semaines, un remaniement ou pas. Il n'y a pas de remaniement avant les vacances. Je vais réfléchir à tout cela. Est-ce qu'il faut un remaniement? Est-ce qu'il n'en faut pas? Si oui, quoi? Enfin, on verra tout ça.

M. Girard (Normand): Est-ce qu'il faut une élection ou pas? Allez-vous réfléchir à ça aussi?

M. Bouchard: Oui, oui, décidément, oui, c'est un bon sujet de réflexion.

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Modérateur: Jean Thivierge.

M. Thivierge (Jean): Juste pour revenir un instant sur la question...

M. Bouchard: Il n'était pas sur la liste, mais je vais l'ajouter.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Thivierge (Jean): Je vais revenir un tout petit instant sur Churchill Falls, enfile un peu sur ce Robert Houle disait tantôt. Est-ce que je comprends bien de ce que vous avez répondu tantôt que vous reconnaissez, en définitive, que vous n'auriez pas dû participer que vous auriez dû vous retirer?

M. Bouchard: Je n'aurais pas dû me mêler de ça. Bien, non, je n'aurais pas dû me mêler de ça.

M. Thivierge (Jean): C'est une erreur.

M. Bouchard: Je n'aurais pas dû me mêler de ça. Je n'aurais pas dû me mêler de ça. C'est évident. Qu'est-ce que ça me donne de me mêler de ça, moi, à part d'avoir des problèmes?

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Modérateur: Claude Brunet.

Une voix: On paie pour apprendre.

M. Bouchard: Oui.

M. Brunet (Claude): M. Bouchard, pour revenir un peu à ce que vous disiez tantôt, j'aimerais vous demander...

M. Bouchard: Il y a des universités plus chères que d'autres, il faut dire. Excusez-moi!

M. Brunet (Claude): J'aimerais vous demander, M. Bouchard, est-ce que ça vous arrive souvent d'agir, pour reprendre votre expression, sans penser plus loin que votre nez?

M. Bouchard: Ah, c'est une bonne question, ça!

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Bouchard: Vous avez dû y penser longtemps pour trouver une question de même, vous, hein?

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Bouchard: Je viens de vous parler très franchement de ce qui est arrivé. Alors, vous le qualifierez comme vous voudrez. Je viens de vous raconter la vérité. Je viens de la répéter, la vérité. Puis, les coûts, je ne les ai pas connus avant que les factures arrivent. Bon, alors, ce n'est pas moi qui gère Hydro-Québec, j'en ai plein, hein, ici à Québec, on a beaucoup de choses à gérer. Je gère le gouvernement du Québec, je gère le budget du Québec. Mais il y a une chose que je sais, je l'ai toujours sue, puis, je le sais encore plus maintenant, c'est que, quoi qu'il arrive, s'il arrive un pépin quelque part dans cette immense structure du gouvernement et de ce qui s'y associe, juste ou pas juste, c'est le premier ministre qui casque. Alors, je casque et je l'assume. Je l'assume. Je le prends et je l'assume.

M. Brunet (Claude): Si vous me permettez, M. Bouchard, dans ce cas-ci, vous dites avoir manqué de discernement.

M. Bouchard: Je n'ai jamais dit ça de ma vie, monsieur. C'est vous qui le dites.

M. Brunet (Claude): Bon, alors...

M. Bouchard: J'ai dit que je n'aurais pas dû me mêler d'une suggestion quant au choix d'une boîte de communications. Je n'aurais pas dû.

M. Brunet (Claude): Mais c'est parce que j'aimerais revenir sur l'affirmation ou la question, peut-être mal formulée, de mon collègue Rick Kalb.

M. Bouchard:] Non, elle était très bien formulée, la question. Elle était très claire.

M. Brunet (Claude): Mais est-ce que vous êtes dépassé par les événements, M. Bouchard?

M. Bouchard:] Par quels événements?

M. Brunet (Claude): Par tout ce qui arrive au Québec. Parce que vous souligniez le fait que dans ce cas-ci, vous avez agi sans penser plus loin que votre nez. Est-ce que vous êtes dépassé par les événements, par la situation politique au Québec? Est-ce que cette erreur de jugement que vous avez commise dans ce cas-ci, ça peut se répéter, ou est-ce que ça peut survenir encore?

M. Bouchard:] Ce n'est jamais arrivé avant puis ça ne se répétera pas. Ça va faire trois ans en janvier que je suis premier ministre. On fait des choses qui ne se sont jamais faites ici. On a relevé des défis qui n'ont été à peu près jamais relevés. On a mis en train je ne sais pas combien de réformes. On a pris des décisions extrêmement dures que personne n'avait eu le courage de prendre avant. On est en train de remettre le Québec à flot. On est en train de redresser le Québec, de créer de l'emploi, d'améliorer l'investissement sur tous les fronts. Il n'y a à peu près pas un front où il n'y a pas une embellie puis un gain. Alors, que vous puissiez vous permettre une question aussi impolie, je le déplore pour vous, monsieur.

M. Girard (Normand): M. le premier ministre, moi, j'aurais une question concernant Hydro-Québec. J'ai toujours entendu dire, depuis que je suis ici, que c'était l'État dans l'État. Avec ce qui s'est passé concernant Hydro-Québec, est-ce que vous n'estimez pas qu'il devrait y avoir un sérieux examen de conscience de fait à Hydro-Québec, proposé par le gouvernement, pour un resserrement de sa gestion financière?

M. Bouchard: Écoutez, nous avons demandé un rapport à Hydro-Québec. Nous allons recevoir ce rapport, nous allons en prendre connaissance et nous allons statuer sur les choses qu'il conviendra de faire. Mais je note la question. Je crois que ce contrat aurait pu être mieux géré. Ça se gère, des contrats, aussi. Mais on a demandé un rapport. On verra.

M. Côté (Charles): Sur un autre sujet. La lettre du président du comité du PQ dans Mégantic-Compton, vous l'avez qualifiée hier d'inélégante. Aujourd'hui, suite aux remarques de M. Godbout, comment vous...

M. Bouchard: Hier, j'ai dit indélicate et naïve. Aujourd'hui, je dis inappropriée.

M. Côté (Charles): Et aujourd'hui, vous la qualifiez comment?

M. Bouchard: Comme je l'ai qualifiée en Chambre, tout à l'heure. C'est un genre de lettre qu'il ne faut pas envoyer, manifestement. C'est tellement évident qu'il ne faut pas envoyer ce genre de lettre là que ça démontre une immense naïveté, surtout de l'envoyer à un adversaire libéral. Entre nous, c'est d'une transparence et d'une naïveté qui confine une

méconnaissance complète, d'abord de l'éthique qui doit présider dans la rédaction des lettres de sollicitation et dans la sollicitation de contributions électorales, c'est bien évident. Donc, je l'ai déploré aujourd'hui. L'auteur de la lettre doit en faire parvenir une autre à son destinataire initial et au Fonds de solidarité pour présenter ses excuses. J'ai également dit que ce n'est pas le genre de lettre que le Parti québécois envoie et on va s'assurer qu'il n'y en ait pas d'autres de même qui soient faites et qu'il n'y ait pas de sollicitation qui soit faite sur ce ton-là, de cette façon-là.

Le Modérateur: Katia Gagnon.

Mme Gagnon (Katia): M. Bouchard, vous dites que vous allez réfléchir cet été à un possible remaniement au début de l'automne. Est-ce que vous ne serez pas forcé d'admettre que votre ministre de la Santé est devenu un boulet pour vous?

M. Bouchard: Je pense que non, moi. Moi, je pense que non. Je pense que quand on doit surmonter un obstacle très considérable, très dur, il faut des gens qui soient à la hauteur de la tâche. Et ce n'est pas parce que l'obstacle s'avère aussi difficile qu'on l'avait appréhendé qu'il faut changer de responsable de l'opération. Oui, l'opération est difficile. Oui, elle n'est pas toujours populaire dans certains de ses aspects, mais est-ce que ça veut dire pour autant, un, qu'il faut cesser l'opération, ou alors, qu'il faut changer de meneur de jeu? Moi, à partir du moment où je pense que l'opération a été conçue et menée de façon remarquable par un homme de grand talent, de grand courage et de grand mérite politique, pourquoi il faudrait, d'abord cesser l'opération, et est-ce qu'il faut envisager de remplacer la personne qui est là? Je vais me poser des questions, mais ça ne me paraît pas si simple, là, qu'il faille déplacer M. Rochon parce qu'il fait le travail qu'on lui a demandé de faire et qu'il a accepté de faire.

Il fait un travail extraordinaire. Puis Jean Rochon, un jour, il sera dans les livres d'histoire puis on le remerciera d'avoir fait ce qu'il a fait pour le Québec. Alors, est-ce qu'on ne devrait pas le remercier tout de suite plutôt qu'attendre deux ou trois ans pour le remercier?

Une voix: Le remercier dans quel sens? Ha, ha, ha!

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Bouchard: Au sens de la gratitude. Ha, ha, ha!

Mme Gagnon (Katia): Juste une petite question. Est-ce que changer de ministre de la Santé, ce serait désavouer M. Rochon et votre réforme?

M. Bouchard: Je vais me poser la question parce que moi, je ne veux pas désavouer la réforme. La réforme, j'y crois et je vais personnellement l'assumer jusqu'à sa réalisation et à son grand succès. Donc, je souhaite à ce qu'elle se fasse, la réforme. Est-ce que M. Rochon n'est pas celui qui doit la poursuivre? Je suis porté à croire que oui, puisque c'est lui qui l'a conçue puis c'est lui qui l'a amenée à terme de réussite.

Le Modérateur: Michel David.

M. David (Michel): M. Bouchard, dans l'hypothèse...

M. David (Michel): M. Bouchard. Dans l'hypothèse plausible que votre réflexion estivale vous amène à décider qu'il ne doit pas y avoir d'élections cet automne, est-ce que vous allez aussi reconsidérer votre décision de ne pas prendre les moyens pour rendre la circonscription de Sherbrooke vacante?

M. Bouchard: Peut-être que je les mettrai sur la liste des sujets auxquels réfléchir mais, honnêtement, je suis toujours ramené aux mêmes conclusions, aux mêmes impératifs. Nous avons un comté où nous avons un député qui représente les électeurs, un comté qui nous appartient, en termes politique. Alors, il n'est pas d'usage et c'est très contraire à toutes les règles que de renoncer à un député pour mettre l'affaire en ballant dans une élection partielle. Ce n'est pas vraiment dans les règles. Et puis, comment allez-vous expliquer ça aux électeurs là-bas qui souhaitent que le mandat de la personne qui est là se poursuive à terme? Moi, je pense que, quand on pense à ça, on est à peu près infailliblement amenés à la conclusion qu'il ne faut pas ouvrir le comté de Sherbrooke, qu'il faut attendre l'élection générale.

Si la question — comme le dit Jean-Pierre — si le problème est d'amener le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, il y a des moyens très faciles. Il a un contrôle des comtés libéraux, lui. Alors, il peut se présenter n'importe quel temps dans un comté libéral et, peut-être, ainsi entrer à l'Assemblée nationale. Dans le fond, c'est à lui qu'il faudrait poser la question plus qu'à moi. Il n'est pas du tout non plus acquis que le chef du Parti libéral actuel se présenterait à cette élection partielle, ce n'est pas du tout acquis. Peut-être qu'il trouverait encore une excuse pour ne pas se présenter, lui qui en a trouvé une pour ne pas venir se prononcer à la commission parlementaire qui traitait de l'avenir politique du Québec.

M. Delisle (Norman): En regardant la liste de M. Jolivet, j'ai cru comprendre que la loi n 450 qui modifiait la Loi électorale n'avait pas été adoptée. Comment le premier ministre pourrait-il faire pour déclencher des élections cet automne sans avoir à apporter à la Loi électorale les importantes modifications qu'exigeait la Cour suprême dans son jugement de l'automne passé?

M. Jolivet: Comme l'a dit Guy qui est le ministre responsable de cette loi, tout moyen pourrait être utilisé, incluant la convocation de l'Assemblée nationale pour l'adoption finale.

M. Delisle (Norman): Avant le déclenchement de possibles élections.

M. Jolivet: Toutes les décisions peuvent être prises. La première c'est d'abord celle qu'on a prise, d'aller en août en étude article par article pour terminer le projet et, si ça devient nécessaire, si l'Assemblée ne siège pas, convocation dans le cadre normal d'une convocation.

M. Delisle (Norman): Mais, à ce moment-là, convoquer la Chambre juste pour changer la Loi électorale à quelques jours des élections, vous ne trouveriez pas ça un petit peu, comment dire, grossier en termes de démocratie?

M. Jolivet: Non, on convoque pour adopter un projet de loi et, dans ce contexte-là, le projet

de loi, s'il est adopté, fera la suite des choses. Maintenant, si on est en session, les problèmes sont résolus, si on n'est pas en session, le seul moyen qu'on a si on veut l'adopter, c'est d'aller dans le cadre de ce que je vous dis.

M. Bouchard: C'est ça, on verra.

Le Modérateur: Sylvain Thériège.

M. Bouchard: Parce que, pour aller dans le sens de ce qu'a dit M. Delisle, on n'a pas voulu la mettre dans... Une Loi électorale, ça ne convient pas que ce soit dans un bâillon. Donc, on veut justement que ça se fasse de façon correcte.

M. Thériège (Sylvain): M. Bouchard, redoutez-vous les prochaines négociations avec le secteur public, et jusqu'à quel point ces négociations-là vont jouer dans votre décision de déclencher ou non des élections?

M. Bouchard: Oui, à la première. La deuxième, je ne le sais pas. Ça va être dur, hein, les négociations, ça va être dur, ça ne sera pas facile, parce que je sais très bien que le niveau de rémunération des employés de l'État n'est pas excessif par rapport au secteur privé; ça se compare plus ou moins quand on comprend tout, là, et si on tient compte de la sécurité d'emploi, etc., bon, puis ce sont des gens qui ont fait des efforts, on le sait, on l'a vu, et qui peuvent avoir des attentes qui, à moyen terme, me paraissent légitimes. Mais, disons que des négociations, dans ce contexte-là où on n'a pas prévu d'augmentation dans le budget, pour la première année à tout le moins, ce n'est pas facile. Mais, est-ce qu'il y a eu des choses faciles depuis que je suis arrivé, ici, à Québec? Une autre difficile, ça continue, puis c'est normal parce qu'on s'est donné un mandat difficile. Ce n'est pas facile de réparer 20 années de prodigalité et d'indifférence relatives, selon les cas, au niveau de nos engagements financiers, hein, ce n'est pas facile. Et moi, je me rappelle très bien, quand j'ai fait mon discours à la Chambre de commerce de Laval, avant d'être assermenté comme premier ministre, je me souviens très bien d'avoir prédit que ce serait difficile puis d'avoir dit tout ce qu'on allait faire. On le fait et, moi, mon pari, ce sur quoi je mise, c'est que les Québécois, quand ils auront fait l'effort puis qu'ils auront gagné, bien, ils vont se rendre compte qu'ils ont fait quelque chose de correct, et peut-être qu'ils auront une bonne pensée pour ceux qui auront permis de le faire. Moi, je mise sur les Québécois, j'ai confiance en leur jugement.

Le Modérateur: Dernière en français, Paul Larocque.

M. Larocque (Paul): C'est un peu... mais, en sous question de Sylvain Thériège: Est-ce que c'est un élément qui va peser lourd dans votre réflexion, la négociation versus le calendrier électoral.

M. Bouchard: Pour être bien franc avec vous autres, la négociation, on y pense depuis quelques mois, hein, il y a eu plusieurs réunions. On travaille, on a un comité ministériel là-dessus, il y a des gens au Trésor qui réfléchissent, j'ai vu déjà des papiers pour essayer de voir à quoi il faut s'attendre. Ça va être difficile, mais c'est toujours difficile aussi, les affaires de front commun, c'est toujours difficile. Je le vois comme un des gros dossiers qui nous attendent à l'automne. Est-ce que ça aura une répercussion sur le choix des échéanciers

électoraux? Je ne pense pas. Je ne voudrais pas associer les deux, je crois que les deux doivent être dissociés, il faut traiter ça différemment ces choses-là.

Une voix: Thank you.

Une voix: Merci.